

LE LABO

Société à responsabilité limitée au capital de 196 000 euros
Siège social : 3, rue de Caudéran, 33000 BORDEAUX
917 623 951 R.C.S. BORDEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 06 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le six juin,
Au siège social,

Monsieur Antoine LABORIE,
demeurant 3 bis, rue de Caudéran 33000 BORDEAUX,

Propriétaire de la totalité des 196 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la Société **LE LABO**,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- ❖ Transfert du siège social,
- ❖ Modification corrélative des statuts,
- ❖ Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 3, rue de Caudéran, 33000 BORDEAUX au 65, rue de Lyon, 33000 BORDEAUX à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé :

65, rue de Lyon - 33000 BORDEAUX."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Antoine LABORIE
Associé Unique et Gérant,